



le Grand **Autunois Morvan**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 Novembre 2020

ÉTAIENT PRÉSENTS : ÉTAIENT PRÉSENTS : M Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, M Patrick LAUFERON délégué d'Antully (à partir de la question n°2c), M Vincent CHAUVET, M Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT, Mme Sandrine GASSIER, M Patrick RYON, Mme Françoise ANDRE, Mme Céline GOUDIER POSZWA, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, Mme Francette GYBELS, M Alain DICHANT, Mme Maarje VAN VEEN, M Jean-Louis CORMIER, M Gilbert DARROUX (à partir de la question 2i), M Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, M Michaël GUIJO, Mme Catherine LEFLOND, M Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, M François DE GUELIS, délégué de Brion, M Jean-François ALUZE, délégué de Broye, M Fabrice VOILLLOT, délégué de Charbonnat, M Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, M Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, M Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, M Nicolas MULLER (jusqu'à la question n°2g), délégué de Dracy lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M René LOBET, M Jean-Michel PREVOTAT (à partir de la question n°2e), délégués d'Épinac, M Dominique COMMEAU, M Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Jacques ROY, délégué d'Igornay, Mme Anne-Marie MARILLER, déléguée de La Celle en Morvan, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, M Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Michel MENAGER, délégué de Laizy, M Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE (jusqu'à la question n°3b), délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, M Jean-Louis MARTIN, (jusqu'à la question n°3c), délégué de Reclesne, M Gérard TREMERAY (jusqu'à la question n°5a), délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, M Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, M Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, M Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, M Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, M Gérard POIGNANT, déléguée de Saint-Jean de Trézy, M Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, M Gilles BERRET délégué de Saint-Nizier sur Arroux, M Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée VUILLAUME MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Yves JEANNIN (jusqu'à la question 2g), délégué de Thil sur Arroux, M Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°2c), délégué de Tintry, M Florian GRENIER, (suppléant de M Guy FEDERSPIELD), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Anatole SAGOT.

ABSENTS : M Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant.

ONT DONNÉ POUVOIR : Mme Cathy NICOLAO à M Vincent CHAUVET, M Rémy REBEYROTTE à M Jean-Louis CORMIER, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Métin ALBAYRAK à M Alain DICHANT, M Gilbert DARROUX à Mme Maartje VAN VEEN (jusqu'à la question n°2i), Mme Monique GATIER à M Eric MARCHAND, M Jean-Michel PREVOTAT à Mme Catherine AMIOT (jusqu'à la question n°2e), Mme Monique RAUX à M Xavier DUVIGNAUD, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Yannick BOUTHIERE à Mme Anne-Marie DUCREUX, M Sylvain CHAVY à Mme Marie-Claude BARNAY.

Organisation des Conseils Communautaires en téléconférence pendant la crise sanitaire.

Le conseil communautaire a validé à l'unanimité, l'organisation des Conseils Communautaires, en téléconférence, pendant la crise sanitaire.

A) Désignation du secrétaire de séance

Le conseil communautaire a désigné, à l'unanimité, M Anatole SAGOT en tant que secrétaire de séance du conseil communautaire du 17 novembre 2020.

B) Approbation des procès verbaux des séances du 20, 27 juillet et 31 août 2020.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, les procès verbaux des séances du 20 et 27 juillet 2020 et du 31 août 2020.

C) Compte rendu des actes accomplis

Le conseil communautaire a pris acte des actes accomplis.

D) Compte rendu des MAPA

Le conseil communautaire a pris acte des MAPA.

1-FINANCES

a) Décision Modificative n°1.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a

- approuvé la décision modificative n°1 de l'exercice 2020, pour le budget principal, arrêtée en dépenses et en recettes à 364 545,71€,
- approuvé la décision modificative n°1 de l'exercice 2020, pour le budget annexe des salles évènementielles, équilibrée en dépenses et en recettes à 35 648 €,
- approuvé la décision modificative n°1 de l'exercice 2020, pour le budget annexe de l'abattoir, équilibré pour la section de fonctionnement à 5 831 €,
- approuvé la décision modificative n°1 de l'exercice 2020, pour le budget annexe des immeubles productifs de revenus (IPDR), équilibrée à 18 310 € pour la section de fonctionnement et présentée avec un excédent de 297 362 € pour la section d'investissement,
- approuvé la décision modificative n°1 de l'exercice 2020, pour le budget annexe des zones d'activité économique (ZAE), équilibrée en section d'investissement à 155 172 €,
- approuvé la décision modificative n°1 de l'exercice 2020, pour le budget annexe de la salle Jean Genet, équilibrée en section de fonctionnement à 9 000 €

b) Rapport final de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC).

Le conseil communautaire a pris acte du rapport final de la CLETC.

c) Proposition de révision libre des Attributions de Compensations (AC).

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, la révision libre des AC pour les communes suivantes :

- Anost, le montant d'AC à verser à la CCGAM s'élève à 105.814,48 €
- Autun, le montant d'AC à verser à la CCGAM s'élève à 2.979.823,85 €
- Barnay, le montant d'AC à verser à la CCGAM s'élève à 16.584,99 €
- Chissey-en-Morvan, le montant d'AC à verser à la CCGAM s'élève à 33.266,23 €
- Cussy-en-Morvan, le montant d'AC à verser à la CCGAM s'élève à 64.933,83 €
- La Celle-en-Morvan, le montant d'AC à verser à la CCGAM s'élève à 71.560,86 €
- La Grande Verrière, le montant d'AC à verser à la CCGAM s'élève à 86.162,53 €
- La Petite Verrière, le montant d'AC à verser à la CCGAM s'élève à 8.239,64 €
- Lucenay l'Evêque, le montant d'AC à verser à la CCGAM s'élève à 59.303,28 €
- Roussillon-en-Morvan, le montant d'AC à verser à la CCGAM s'élève à 35.991,15 €
- Sommant, le montant d'AC à verser à la CCGAM s'élève à 37.517,86 €
- Tavernay, le montant d'AC à verser à la CCGAM s'élève à 68.192,82 €
- La Chapelle-sous-Uchon, le montant d'AC à recevoir de la CCGAM s'élève à 4.010,53 €
- La Tagnière, le montant d'AC à verser à la CCGAM s'élève à 31.389,88 €

- Uchon, le montant d'AC à recevoir de la CCGAM s'élève à 1.698,84 €
- La Comelle, le montant d'AC à verser à la CCGAM s'élève à 4.363,24 €
- Etang sur Arroux, le montant d'AC à verser à la CCGAM s'élève à 98.042,38 €
- Saint Didier sur Arroux, le montant d'AC à verser à la CCGAM s'élève à 1.170,45 €
- Saint Léger-sous-Beuvray, le montant d'AC à verser à la CCGAM s'élève à 56.785,44 €
- Saint-Prix, le montant d'AC à verser à la CCGAM s'élève à 3.906,12 €
- Thil sur Arroux, le montant d'AC à verser à la CCGAM s'élève à 35,74 €.

Il a été précisé qu'un vote du Conseil Communautaire en fin d'année actant le montant des AC définitives de toutes les communes membres de la CCGAM, prendra compte du choix opéré par les communes intéressées par une révision libre.

d) Bilan de la mutualisation du service communication 2019.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, le bilan 2019 de la mutualisation du service communication et a autorisé :

- A l'encontre de la ville d'Autun, l'émission d'un titre de 2.531,39 € au compte 70845 pour le remboursement du personnel et un titre de 4.262 € au compte 70875 pour le remboursement des dépenses autres que le personnel,
- A l'encontre du CIAS, un titre de 436,68 euros au compte 70841 pour le remboursement du personnel.

2-ADMINISTRATION GENERALE

a) Adoption du règlement intérieur du conseil communautaire.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, le règlement intérieur du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

b) Inter-régime des organismes de sécurité sociale : convention de création d'un espace France Services.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, la signature de la convention entre la CCGAM et l'inter-régime des organismes de sécurité sociale pour la création d'un espace France Services.

c) Signature du CLEA/CTL

Le conseil communautaire a validé, à l'unanimité, les termes du Contrat Local d'Education Artistique – Contrat Territoire Lecture.

d) Modification de marché : assurance prévoyance statutaire.

Le Conseil Communautaire a approuvé, à la majorité (1 opposition), la modification au marché de prévoyance statutaire de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan consistant en une augmentation de cotisation au taux de 1,06 %.

e) Avenant n°3 à la convention régionale de Cohésion Sociale et Urbaine d'Autun – Contrat de ville d'Autun.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, l'avenant n° 3 à la Convention Régionale de Cohésion Sociale et Urbaine entre la ville d'Autun, la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan et la Région Bourgogne Franche Comté.

f) Désignation d'un délégué pour le Gal Leader.

Le Conseil Communautaire a désigné, à l'unanimité, Monsieur Charles de Ganay en tant que représentant suppléant pour la CCGAM, au collège socio-professionnel du GAL LEADER.

g) Rapport d'activités de la CCGAM 2019.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, le rapport d'activité 2019 de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

h) Approbation du règlement intérieur des marchés publics.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, la procédure interne de passation des marchés publics à procédure adaptée.

i) Approbation d'une convention de groupement de commande pour la passation d'un marché téléphonie.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, la convention de groupement de commandes comprenant la ville d'Autun, la CCGAM et le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Autunois Morvan.

3-DADT

a) ZAE de Bellevue - Vente de terrain à la S.A.S. REDEIM.

Le conseil communautaire a autorisé, à la majorité, (1 opposition et 1 abstention), la vente à la SAS Rédeim de la parcelle cadastrée CB n° 47 d'une surface de 3 466 m² au prix de 40,00 € HT le m², soit 138 640 € HT.

Il a été précisé que la SAS Rédeim devra s'engager à réaliser son projet dans un délai de 24 mois après l'achat du terrain et que les frais de notaire seront à la charge de la SAS Rédeim.

b) ZAE de Bellevue - Vente de terrain à la SCI AGL.

Le conseil communautaire a autorisé, à l'unanimité, la vente à la SCI AGL de la totalité de la parcelle cadastrée CB n° 74 d'une surface d'environ 4 500 m² selon les conditions suivantes selon les conditions suivantes :

- Vente d'une première parcelle de 2500 m² au prix de 8 € hors taxe le mètre carré.
- Vente d'une seconde parcelle d'environ 2000 m², dans un délai de 24 mois, à la date d'anniversaire du premier achat aux prix de 10 € hors taxe le mètre carré.

Il a été précisé que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la SCI AGL

c) Exonération de loyers pour les entreprises locataires de la CCGAM.

Le conseil communautaire a accordé, à la majorité (16 abstentions et 1 vote contre), une exonération de loyers de 1 à 3 mois pour les entreprises et sociétés locataires de la CCGAM.

d) Convention de partenariat entre la CCGAM, la Chambre du Commerce et de l'Industrie de Saône et Loire (CCI) et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Interdépartementale (CMAI), pour le plan de relance.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, les termes des deux conventions proposées entre la Communauté de Communes, la Chambre des Métiers et la Chambre de Commerce et d'Industrie pour la mise en œuvre du plan de relance dans le cadre du pacte régional pour les territoires.

e) Prolongation du conventionnement entre la CCGAM et les chambres consulaires (CCI et CMAI) pour la mise en œuvre du dispositif FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services de l'Artisanat et du commerce).

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, l'avenant n°1 aux conventions entre la Communauté de Communes, La Chambre des Métiers et la Chambre de Commerce et d'Industrie pour la mise en œuvre du FISAC jusqu'à la fin du dispositif le 23 janvier 2021.

4-DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

a) Convention d'objectifs 2020 entre la CCGAM et l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne.

Le conseil communautaire a autorisé, à l'unanimité, la signature, au titre de l'année 2020, la convention CCGAM-AUSB prévoyant les objectifs et une contribution financière de la collectivité d'un montant de 25 000 euros.

- b) Convention entre la CCEALS et la CCGAM autorisant l'accès des usagers de La Boulaye, Dettey et Saint-Eugène à la déchèterie de Toulon-Sur-Arroux

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, la convention entre la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan et la Communauté de Communes Entre Arroux Loire et Somme et en a autorisé la signature.

5-AFFAIRES SCOLAIRES

- a) Convention entre la Région Bourgogne Franche-Comté et la CCGAM relative à la prise en charge et au financement du transport des élèves du primaire empruntant le réseau régional.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, les dispositions de la convention conclue entre la Région et la CCGAM relative à la prise en charge et au financement du transport des élèves de primaire sur les circuits régionaux.

- b) Désignation des référents scolaires pour les conseils d'école.

Le conseil communautaire a désigné, à l'unanimité, la désignation des conseillers communautaires titulaires et suppléants désignés ci-dessous pour représenter la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan aux conseils des écoles de son territoire :

- Catherine LEFLOND, conseillère communautaire titulaire pour la commune d'Autun
- Alain MENART, conseiller communautaire titulaire pour la commune de Chissey
- Gérard BERGERET, conseiller communautaire titulaire pour la commune de Cordesse
- Dominique COULON, conseillère communautaire titulaire pour la commune de Curgy
- Anne-Marie CAILLET, conseillère communautaire suppléante pour la commune de Cussy en Morvan
- Jean-Michel PREVOTAT, conseiller communautaire titulaire pour la commune d'Epinac
- Martine PERRETTE, conseillère communautaire suppléante pour la commune de Lucenay L'Evêque
- Christine CANON, conseillère communautaire titulaire pour la commune de Saisy
- Catherine CHAMINADE, conseillère communautaire suppléante pour la commune de St Prix
- Guillaume GRILLON, conseiller communautaire titulaire pour la commune d'Etang-sur-Arroux.

- c) Convention relative à la répartition des charges scolaires entre la commune du Creusot et la CCGAM.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, les dispositions de la convention conclue entre la commune du Creusot et la CCGAM, pour la répartition des charges scolaires entre la commune du Creusot et la CCGAM.

6-RESSOURCES HUMAINES

- a) RH: modification du tableau des effectifs.

Le Conseil Communautaire a approuvé, à l'unanimité, la modification de tableau des effectifs de la CCGAM à compter du 1^{er} décembre 2020.

VU POUR ÊTRE AFFICHE CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2121-25 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.



A Autun, le 23 Novembre 2020.
La Présidente
Marie-Claude BARNAY

